



Commune de Cottens

Informations communales

n° 1 – avril 2017

Comptes 2016



infos utiles

Administration communale

Secrétariat communal,
caisse communale
et agence AVS
Fax

026 477 93 00
026 477 93 01

E-mail admin@cottens-fr.ch

Site www.cottens-fr.ch

Edilité 026 477 93 03

Ecoles

Ancien bâtiment 026 477 93 02
Nouveau bâtiment 026 477 93 08

Gendarmerie cantonale,
Prez-vers-Noréaz 026 305 87 55

Bibliothèque Régionale
d'Avry (BRA) 026 470 21 42

Ludothèque
des Schtroumpf 079 488 10 76

Service des repas
à domicile 026 477 93 00

Service social
de Sarine Ouest 026 477 16 88

Accueil extrascolaire
Cottens (AES) 077 447 58 88

FEU 118

Ambulance 144

Heures d'ouverture

Lundi de 17 h. à 19 h.

Mardi de 9 h. 30 à 11 h. 30

Mercredi de 9 h. 30 à 11 h. 30

Jeudi de 14 h. à 18 h.

*En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre
rendez-vous au 026 477 93 00.*

Arrivée dans la commune - dépôt des papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les quatorze jours suivant leur arrivée** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, une **attestation d'affiliation à une caisse maladie** reconnue doit être fournie à l'administration communale. L'administration doit être également en possession d'une **attestation de l'assurance ménage et du numéro AVS de ses habitants**.

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas:

- de mariage
- de divorce
- de décès du conjoint
- à la majorité

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'administration communale

Le mot du syndic

Chères Cottensoises et chers Cottensois,

Avec le temps, occuper une fonction dans un exécutif communal est devenu un sacerdoce saupoudré d'un zeste d'inconscience ! Les nombreuses démissions qui surviennent en cours de législature ainsi que les difficultés à trouver des candidats lors des élections en attestent.

C'est vrai que la tâche est devenue plus complexe et exigeante: les nombreux règlements et lois la rendent de plus en plus rigide et laissent de moins en moins de place à l'improvisation, au bon sens ou à l'esprit d'initiative.

Il est malheureusement fini l'époque où l'on avait encore le temps d'échanger, de dialoguer de trouver un compromis où la poignée de mains avait beaucoup plus de valeur qu'un contrat. Aujourd'hui, le monde est devenu plus artificiel, réglementé. Demain, la robotique aura pris le pas sur les relations humaines.

Depuis que j'exerce la fonction de syndic, j'ai toujours essayé de privilégier le rapprochement par l'échange et le dialogue. C'est une façon d'être qui n'est pas sans risque et une bonne dose d'empathie est utile pour faire face à des situations aussi déroutantes que cocasses.

Récemment, il m'est arrivé d'être pris à partie par un citoyen qui, dans un moment d'énervement excessif, a quelque peu dépassé la ligne et émis des propos fallacieux. Ma fonction m'impose des limites qui m'obligent à respecter et à accepter les allégations (même inexactes) d'un contradicteur. Avec l'expérience, la capacité à encaisser ce genre de doléances s'accroît mais laisse néanmoins poindre un sentiment d'incompréhension qui remet en doute sa façon de fonctionner ou d'agir. Ai-je dit quelque chose de répréhensible, de blessant, de faux, etc.?

Le lendemain matin, j'ai eu l'agréable surprise de recevoir un appel de ce même citoyen pour s'excuser de son comportement de la veille. Cette démarche m'a tout d'abord stupéfait puis médusé car je croyais (à tort !) que ce genre de civilité n'existait plus de nos jours. J'ai été heureux de constater que malgré notre profond désaccord de la veille, il y a encore des personnes qui peuvent rester clairvoyantes et reconnaître un excès.

A mes yeux, cette démarche volontaire et courageuse restera toujours le meilleur des remèdes pour reconstruire une relation qui aurait pu se détériorer.

Merci à tous ceux qui auront pris le temps de lire ces quelques lignes et qui, même s'ils ne sont peut-être pas toujours d'accord avec moi, pourront encore méditer sur cette anecdote ou sur cette citation pleine de sagesse de JFK:

«Une erreur ne devient une faute que si l'on refuse de la corriger» !

Nicolas Chardonens, syndic

Infos pratiques

Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Cottens tient à disposition:

deux cartes journalières «Flexicard» 2^e classe

qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de Fr. 38.- par jour et par carte pour la population de Cottens.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en première classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de les réserver par téléphone à l'administration communale (026 477 93 00) ou par courriel (admin@cottens-fr.ch). Les cartes devront être retirées et payées deux jours ouvrables suivant leur réservation. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

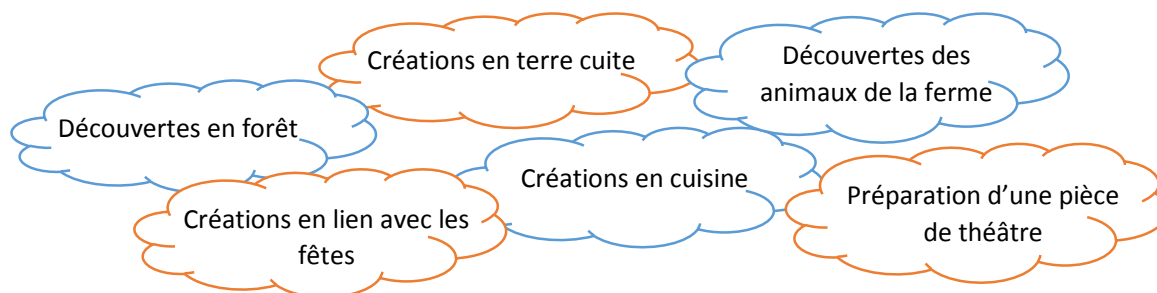
Nous souhaitons que vous profitiez au maximum de ces cartes pour vos voyages ou excursions dans toute la Suisse.



vous propose à Cottens

des ateliers "Découverte, Art et Nature" pour les enfants

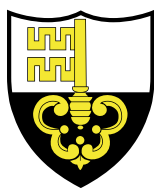
- les jeudis de 16h à 18h - Ateliers "DAN" pour les enfants de la 1H à la 4H
- les mercredis de 13h30 à 16h - Ateliers "Art Bricole" pour les enfants de la 1H à la 8H



Inscription et programme détaillé sur www.arbre-en-ciel.ch

Danielle Dousse Perroud, Marie-Josée Dousse et Florence Gobet, enseignantes
Contact : danielle@arbre-en-ciel.ch

Tractanta



Commune de Cottens

www.cottens-fr.ch

Assemblée communale du 2 mai 2017 à 20h., à la salle paroissiale

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales)
- 2. Comptes 2016**
 - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
- 3. Octroi d'un droit de superficie sur l'article 51 (zone d'intérêt général) en faveur du FC Cottens d'une surface de 1'000 m² pour une durée de 30 ans**
- 4. Budget communal des investissements 2017 – compléments**
 - 4.1. Participation financière aux nouveaux vestiaires et à la buvette du FC Cottens** Fr. 150'000.--
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Crédit d'étude pour l'équipement de base (eau et épuration) du futur quartier de La Coutaz** Fr. 10'800.--
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Crédit d'étude pour l'assainissement et l'agrandissement de la maison communale** Fr. 20'000.--
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
 - 4.4. Honoraires et procédure d'autorisation du carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny** Fr. 36'000.--
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
- 5. Cautionnement de l'emprunt de Fr. 300'000.-- du FC Cottens pour la construction de nouveaux vestiaires et de la buvette**
Rapport de la Commission financière
Vote du cautionnement
- 6. Présentation du plan financier 2017-2022 (LCo – art. 86d al. 3)**
- 7. Adoption du règlement scolaire**
- 8. Divers**

Les différents documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales.

Le Conseil communal



«Apprendre le savoir-faire
pour l'avenir de mon métier.»
Bryan Morel, apprenti électronicien en multimédia

Notre service
fait la différence.

EP: AMADEUS
ElectronicPartner

1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1620 MONTREUX

Avry-Bourg 19/15, www.amadeus-ag.ch

Toutes les infos, règlements, renseignements sur les services communaux, cartes CFF, téléchargement de documents officiels, etc. sont à votre disposition sur:

www.cottens-fr.ch

Erratum

Un problème technique est survenu lors de l'impression de la dernière info communale.

En effet, les caprices d'une police de caractère sont à l'origine d'un défaut d'impression survenu dans certaines pages (lettres manquantes).

Toutes nos excuses pour ce fâcheux incident et bonne lecture !

La rédaction

Développement des objets du tractanda

2. Comptes 2016

2.1. Comptes de fonctionnement

Nous avons bouclé les comptes de notre commune avec un résultat positif confortable de Fr. 926'387.07 avant création de réserves.

Les charges d'intérêts aux comptes 2016 ont été réduites de plus de 20% en raison de la diminution des taux de refinancement.

L'essentiel des revenus supplémentaires qui ont donné cet excellent résultat provient des impôts sur la fortune, à la source, des prestations en capital, de l'impôt sur le bénéfice pour les personnes morales et des impôts sur les gains immobiliers et mutations. Ces recettes sont extraordinaires et imprévisibles.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques avec le nouveau coefficient d'impôts a été correctement estimé.

Globalement les charges liées respectent les prévisions budgétaires.

Les comptes de notre commune bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 926'387.07 avant la création de réserves dont voici la liste:

- Agrandissement maison communale	Fr. 300'000.--
- Chauffage des bâtiments communaux	Fr. 100'000.--
- Routes	Fr. 400'000.--

Avec les réserves ci-dessus, les comptes de fonctionnement 2016 présentent un excédent de recettes de Fr. 126'387.07.

2.2. Comptes d'investissement

De nombreux investissements sont terminés au 31 décembre 2016. Il s'agit du réaménagement de la route de la Résidence et de la route d'Autigny, de la porte d'entrée et travaux édilitaires, la participation à la réfection de la route de la Goille, la construction d'un abri à camion, l'assainissement des eaux claires et eaux usées de la route du Clos-Richard et tous les investissements en lien avec le raccordement de la commune à l'AEGN (Association pour l'épuration Glâne-Neirigue).

Les budgets adoptés en assemblées communales pour ces investissements ont été respectés. Tous ces investissements sont même en dessous des prévisions.

En résumé les comptes des investissements 2016 présentent un excédent de dépenses de Fr. 450'094.40

Bilan	Bilan au 01.01.2016	Bilan au 31.12.2016
1 ACTIF	12'836'780.23	12'959'671.68
10 DISPONIBILITES	1'519'330.15	1'448'374.70
11 AVOIRS	2'000'949.35	2'249'136.55
12 PLACEMENTS	1'755'897.30	2'074'597.65
13 ACTIFS TRANSITOIRES	18'577.50	10'853.90
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6'803'032.10	6'513'195.05
15 PARTICIPATIONS	738'997.83	663'513.83
2 PASSIF	-12'836'780.23	-12'959'671.68
20 ENGAGEMENTS COURANTS	-228'212.55	-167'593.94
22 DETTES A MOYEN ET LONG TERME	-7'374'750.00	-7'065'150.00
23 ENTITE PARTICULIERE	-20'940.00	-20'940.00
25 PASSIFS TRANSITOIRES	-366'576.10	-332'039.55
28 RESERVES	-1'661'964.18	-2'063'223.72
29 FORTUNE	-3'184'337.40	-3'310'724.47

L'intégralité des comptes 2016 peut être consultée sur le site internet de la commune www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales ou au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Récapitulation

Comptes de fonctionnement	Comptes 2015		Budget 2016		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	852'083.69	674'442.90	904'331.00	708'838.00	884'964.84	704'906.36
1 ORDRE PUBLIC	129'585.75	32'689.60	113'930.65	36'500.00	105'605.05	40'362.50
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'927'729.52	71'126.50	1'938'546.30	64'220.00	1'872'741.09	76'854.75
3 CULTURE ET LOISIRS	97'546.65	11'558.90	92'164.70	2'000.00	88'863.40	1'472.55
4 SANTE	528'490.25	16'582.65	509'117.95	16'000.00	494'990.80	23'435.50
5 AFFAIRES SOCIALES	764'468.25	12'912.00	786'090.65	7'000.00	795'175.75	11'652.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	427'459.50	34'017.55	466'343.70	28'500.00	367'376.88	30'563.05
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	957'616.40	914'981.50	919'634.30	823'039.00	927'869.35	889'282.45
8 ECONOMIE	40'479.55	31'564.92	53'747.00	25'000.00	19'689.95	30'871.18
9 FINANCES ET IMPOTS	1'206'177.28	5'218'694.05	749'619.00	4'869'775.50	1'925'158.71	5'799'422.56
TOTALISATION	6'931'636.84	7'018'570.57	6'533'525.25	6'580'872.50	7'482'435.82	7'608'822.89
Résultat	86'933.73		47'347.25		126'387.07	

Comptes des investissements	Comptes 2015		Budget 2016		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	854'726.05	63'716.00	664'000.00	50'000.00	493'134.45	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	120'712.20	40'898.00	495'400.00	130'000.00	165'077.55	158'117.60
9 FINANCES ET IMPOTS	7'739.00		42'000.00	670'400.00		50'000.00
TOTALISATION	983'177.25	104'614.00	1'201'400.00	850'400.00	658'212.00	208'117.60
Résultat	878'563.25		351'000.00		450'094.40	

Liste des engagements hors bilan

Réseau Santé de la Sarine	234'937.00
Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest	509'426.20
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	631'317.00
Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	2'038'320.00
Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)	520'587.00
Engagement total	3'934'587.20



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Faudigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la Commune de Cottens**

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la **Commune de Cottens** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un excédent de produits de CHF 126'387.07.

Fribourg, le 26 mars 2017

Multifiduciaire Fribourg SA


Thibaud Demaison
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Nicolas Guhl



Catimini est une association qui accueille les enfants de 2 à 5 ans, de Cottens et des communes environnantes, à raison d'une fois deux heures et demi par semaine pour le jardin d'enfants et de deux fois deux heures par semaine pour la maternelle.

Elle propose des activités qui stimulent l'éveil et le développement global de l'enfant en le menant petit à petit vers son autonomie et en l'aidant à s'ouvrir vers le monde extérieur.

Les inscriptions pour la rentrée 2017-2018 sont ouvertes, n'hésitez pas à nous contacter ! Renseignements et formulaires d'inscription sur notre site internet: www.maternellecatinimini.com

Contact: Solène Gendre, Route de la Côte 22, 1741 Cottens; gendre.solene@gmail.com

www.dupli.ch

duplire^x
VOS PAPETERIES

© www.raa.ch

1630 BULLE

Grand-Rue 20
Tél. 026 912 11 66
Fax 026 912 21 63
bulle@dupli.ch

1762 GIVISIEZ

Rte André-Piller 2
Tél. 026 460 20 30
Fax 026 460 20 31
givisiez@dupli.ch

3280 MURTEN

Bahnhofstrasse 8
Tél. 026 670 10 70
Fax 026 670 31 77
murten@dupli.ch

3186 DUEDINGEN

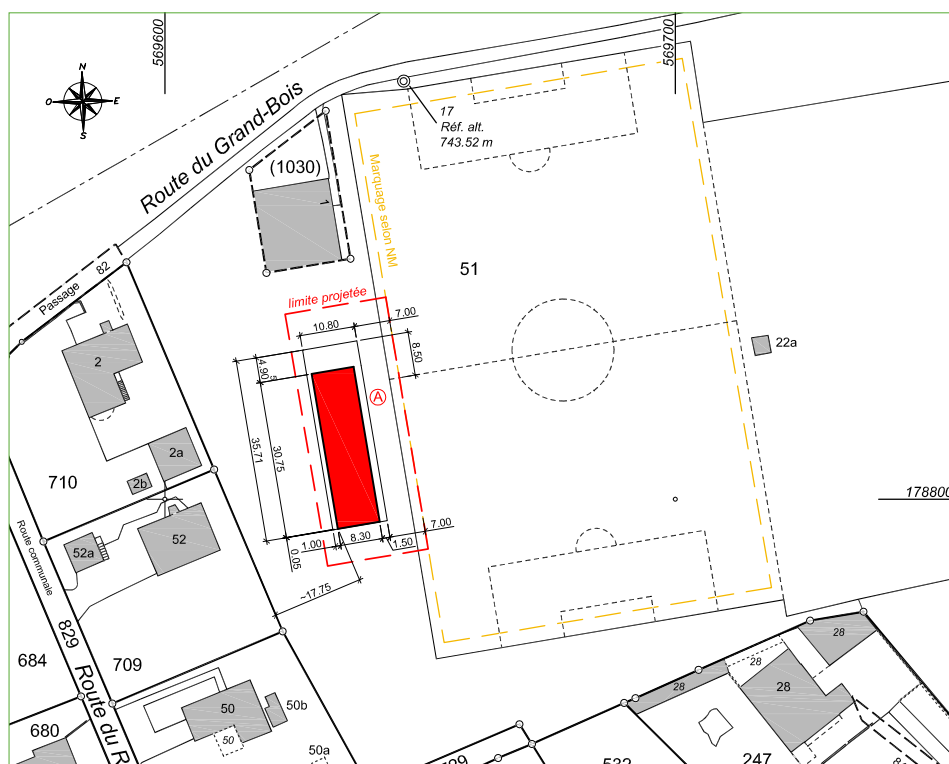
Hauptstrasse 17
Tél. 026 493 33 55
Fax 026 493 37 22
duedingen@dupli.ch

3. Octroi d'un droit de superficie sur l'article 51 (zone d'intérêt général) en faveur du FC Cottens d'une surface de 1'000 m² pour une durée de 30 ans

Fondé en 1957, Le FC Cottens compte près de 140 membres (juniors, actifs, amicale du FC). La construction de la buvette et des vestiaires actuels date de 1960. Aujourd'hui, afin de répondre de manière satisfaisante aux exigences sanitaires et d'améliorer son accueil lors de manifestations sportives, le FC Cottens a étudié diverses solutions. Après mûres réflexions et

consultations avec le Conseil communal, il a décidé d'implanter un nouvel édifice dans la zone d'intérêt général située à l'ouest du terrain principal.

Pour ce faire, le Conseil communal vous propose d'accorder au FC Cottens un droit de superficie d'une surface de 1'000 m² sur une durée de 30 ans.



4. Budget communal des investissements 2017 – compléments

4.1 Participation financière aux nouveaux vestiaires et à la buvette du FC Cottens pour Fr. 150'000.—

Aujourd'hui, l'infrastructure existante n'est plus adaptée aux normes et les clubs de football doivent disposer de vestiaires en suffisance pour offrir aux équipes féminines, de juniors ou d'actifs des conditions idéales qui répondent aux normes de l'ASF. Cette nouvelle construction comprendra une buvette, deux vestiaires avec douches pour les joueurs ainsi que des vestiaires séparés pour les arbitres. L'infrastructure existante sera

conservée et servira principalement pour les entraînements.

Le dynamisme, la bonne santé financière ainsi que les perspectives d'avenir que cette nouvelle construction va offrir à la plus grande société du village, ont incité le Conseil communal à soutenir ce projet du FC Cottens pour un montant de Fr. 150'000.--.



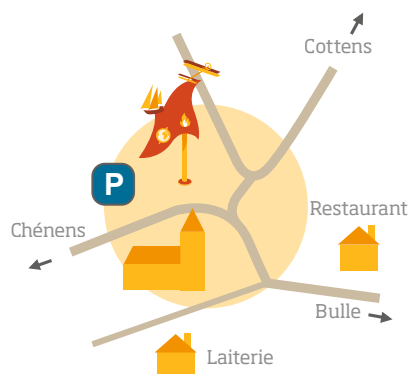
AUX-4-ÉLÉMENTS

Chambres d'hôtes

Lucien et Dominique
Haller Sobritz

Route de Chénens 2
1742 Autigny
026 477 07 26
079 308 27 29

www.aux-4-elements.ch
accueil@aux-4-elements.ch



Rachel Dougherty - Rue du Centre 98 - 1741 Cottens
079 / 546.75.13

Installations
Clerc
s.à.r.l.
SANITAIRE
CHAUFFAGE
VENTILATION



Emmanuel Clerc

Rte du Centre 11
1741 Cottens

Natel 079 204 18 75
contact@installationsclerc.ch

Tél. 026 477 34 14
Fax 026 477 34 16

4.2. Crédit d'étude pour l'équipement de base du futur quartier de la Coutaz (eau et épuration)

Afin de réaliser les travaux en vue du PED (plan d'équipement de détail) du nouveau quartier de la Coutaz pour l'eau et l'épuration, le Conseil communal vous demande d'accepter un investissement de Fr. 10'800.-- pour financer les divers travaux nécessaires à l'avancée du projet, tels que relevés de terrain, avant-projet et documents pour présentation à l'Assemblée communale.

4.3. Assainissement et agrandissement du bâtiment administratif

En quelques années, notre commune a vu son nombre d'habitants passer de 800 à environ 1'500.

Dans le cas présent et suite à l'augmentation importante de notre population, il est nécessaire d'adapter les infrastructures du bâtiment communal à cette nouvelle situation.

Lors de l'assemblée communale du 2 mai 2017, le Conseil communal vous présentera un projet d'étude pour l'agrandissement dudit bâtiment administratif. Notre demande est également motivée par le fait que cet immeuble est équipé d'un système de chauffage devenu obsolète et non conforme aux nouvelles lois.

4.4. Honoraires et procédure d'autorisation du carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny

L'étude de l'avant-projet du carrefour est maintenant terminée. D'un commun accord avec les services cantonaux, notre mandataire a réalisé la pré-étude pour 3 variantes. Un devis estimatif a été établi pour chacune de ces variantes.

- V1: Carrefour éclaté en 2 avec une bande de présélection (selon concept ValTraLoc) sur la route cantonale. Les accès aux routes du Centre et d'Autigny sont séparés.



- V2: Carrefour compact avec une bande polyvalente avec une porte d'entrée côté Romont. L'accès de la Rte d'Autigny à la route cantonale se fait via la Rte du Centre.



- V3: Carrefour giratoire.



Deux variantes ont été écartées par le Conseil communal. La première est la variante giratoire au vu de son surcoût. La deuxième est la variante carrefour éclaté au vu de sa complexité technique due à la forte déclivité sur la branche d'accès à la route d'Autigny et l'élargissement de la route cantonale au droit du ruisseau de Cottens.

La variante retenue pour la suite de l'étude est donc un carrefour compact qui a l'avantage de ne pas avoir une emprise trop importante et corrigeant toutefois efficacement les problèmes de points de conflit du carrefour actuel.

Le montant pour les honoraires et la procédure d'autorisation s'élève à Fr. 36'000.-- TTC.



NOTRE CHALEUR, VOTRE CONFORT

**Réseau d'énergies renouvelables
Chauffage à distance**

**Gaz naturel
Biogaz
Mobilité**

5. Cautionnement de l'emprunt de Fr. 300'000.-- du FC Cottens pour la construction de nouveaux vestiaires et de la buvette

Pour construire les nouveaux vestiaires et la buvette, le FC Cottens doit avoir recours à un emprunt.

L'établissement bancaire qui accordera ce crédit au FC Cottens a demandé que la commune se porte garante. Ceci signifie que si le FC Cottens ne pouvait pas faire face à ses engagements financiers, c'est la commune qui devrait prendre le relais. Cette hypothèse est peu probable, raison pour laquelle le Conseil communal est favorable à cautionner l'emprunt de Fr. 300'000.-- du FC Cottens en précisant que ce cautionnement sera de la durée du droit de superficie et réduit d'un amortissement de 3% fixé à l'article 58 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

6. Présentation du plan financier 2017-2022 (LCo – art. 86d al. 3)

Le Conseil communal est tenu de présenter à la population chaque année un plan financier pour les cinq ans à venir. Ces prévisions nous démontrent la tendance pour les années futures.

Les modifications apportées au plan financier de l'année dernière sont l'intégration des comptes 2016 et du budget 2017.

Les variations du résultat du compte de fonctionnement sont liées aux charges (intérêts et amortissements) des futurs investissements planifiés.

7. Adoption du règlement scolaire

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire du 9 septembre 2014 et de son règlement le 19 avril 2016, les communes sont dans l'obligation d'adapter leur règlement scolaire.

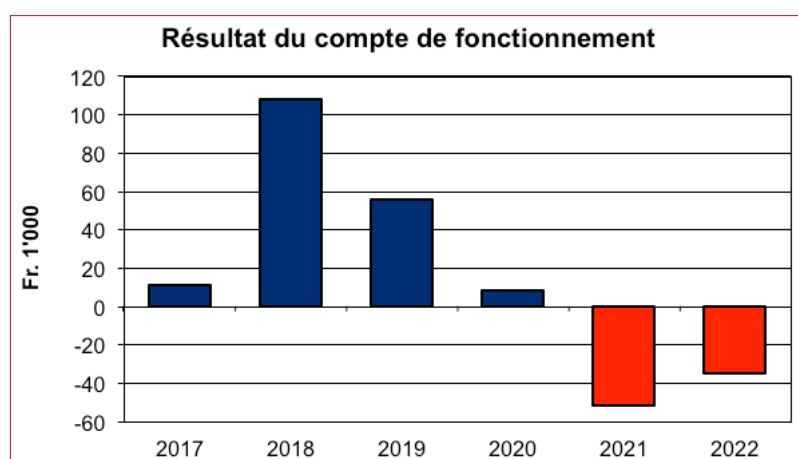
Sur la base de l'ancien règlement, nous avons modifié les articles selon le règlement type proposé par la DICS.

Il y a quelques modifications ou ajouts, notamment les horaires scolaires et les jours de congé pour les 2^H et 3^H ainsi que l'article 11 «Conseil des parents» qui remplacera la commission scolaire actuelle.

Celui-ci, formé de 3 à 5 parents, du responsable d'établissement, d'un professeur et du conseiller communal en charge des écoles, se rencontrera au minimum 4 fois par an pour organiser les différentes manifestations, échanger de nouvelles idées, apporter des nouveautés, etc. pour nos enfants et notre école. Il n'aura pas de pouvoir décisionnel ni de compétence financière. Seuls le responsable d'établissement et le conseiller communal en charge des écoles soumettront les idées et suggestions au Conseil communal pour approbation.

Vous trouverez le nouveau règlement sur le site internet de la commune ou au secrétariat communal.

Nous sommes certains que ce nouveau règlement sera adopté et vous remercions d'avance de votre confiance.





La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h
mercredi 15h - 19h30
samedi 9h - 12h
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de 20'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Un catalogue en ligne et la possibilité de :
 - réserver des livres
 - prolonger le délai de prêt

Ne manquez pas à la bibliothèque !

Le 10 mai 2017 à 19h30 : Speed-Booking

"Rendez-vous de lecteurs : échanges de coups de cœur !"

3 minutes pour donner envie de lire son livre



Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)

- L'Heure du Conte pour les enfants : le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 14h à 15h
- Né pour lire pour les tout-petits : le 3^{ème} mercredi de chaque mois, de 10h à 11h

Information

Depuis janvier 2017 et suite à la décision de la commune de Neyruz de dénoncer la convention la liant à la bibliothèque, un tarif différencié est appliqué aux lecteurs résidant dans les communes non signataires de la convention.

Communes membres de la convention : Autigny - Avry - Chénens - Corserey - Cottens - La Brillaz - Matran - Noréaz - Ponthaux - Prez-vers-Noréaz.

		Hors convention
Enfant jusqu'à 16 ans	Gratuit	Frs. 10.-
Apprenti - étudiant	Frs. 15.-	Frs. 20.-
Adulte	Frs. 30.-	Frs. 50.-

Pour plus d'infos...

Bibliothèque régionale d'Avry
026 470 21 42 CO Sarine-Ouest
biblioavry@bluewin.ch Route de Matran 24
<http://bra.avry.ch> 1754 Avry-sur-Matran

Les infos des dicastères

Coup de balai 2017

Cette année, l'école de la Clé a organisé l'action coup de balai dans notre commune.

Cette édition restera pour beaucoup une cuvée très spéciale puisque le Conseiller d'Etat, Monsieur Jean-François Steiert, avait choisi Cottens pour son premier coup de balai depuis son accession à l'exécutif cantonal.

Le directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions n'a pas hésité à mettre la main à la pâte en sillonnant notre village à la chasse aux débris.

Les quelque 175 élèves présents pour l'occasion étaient ravis d'avoir l'occasion de démontrer au nouvel élu, leur motivation à nettoyer les rues du village.



Monsieur le Conseiller d'Etat montre l'exemple.



Après l'effort...

La Pétanque cottensoise

Lors de la dissolution de la société de tir à 300 m., le club de pétanque, qui cherchait un local, s'est approché des liquidateurs de la société de tir dans le but de reprendre le bâtiment de l'ancien stand de tir.

Le Conseil communal a décidé de mettre à disposition ce bâtiment à la Pétanque cottensoise qui s'est engagée à assumer l'entretien et l'équipement, pour un bail de cinq ans, puis renouvelable tacitement d'année en année.

Afin de financer en partie les rénovations de ce bâtiment, la société a organisé jusqu'à ce jour 2 tournois villageois ainsi que la fête nationale du 1^{er} août de 2015 et de 2016 sur les

installations du FC Cottens. Il est à relever que l'entretien et l'assurance du bâtiment de l'ancien stand ont été entièrement pris en charge par la Pétanque cottensoise depuis le printemps 2015.

A ce jour, le club de pétanque compte 51 membres dont 46 personnes habitant Cottens.

Le 25 juin 2017 se déroulera un tournoi villageois de pétanque pour la première fois sur les installations du club. Ce tournoi est ouvert à toute la population de Cottens et les membres de la société de pétanque se réjouissent d'ores et déjà d'accueillir les habitants de la commune.

MOREL SÀRL

AUTOMOBILES.CH

Garage
plus

Achat - Vente
Réparations toutes marques

Spécialiste Ford

Richard Morel

Route de Lentigny 1
1741 Cottens

T 026 477 17 10

M 079 429 28 05

morel.automobiles@bluewin.ch



Bâloise
Assurances

Dominique Magnin

Expert en assurances

Dipl. fédéral en assurances et fonds de placement

Agence générale de Fribourg

Rte de la Goille 58

1741 Cottens

Tel. 079 / 687 87 71

Fax. 058 / 285 57 29

Sinistres 00800 24 800 800

dominique.magnin@baloise.ch

Votre sécurité nous tient à coeur.
www.baloise.ch

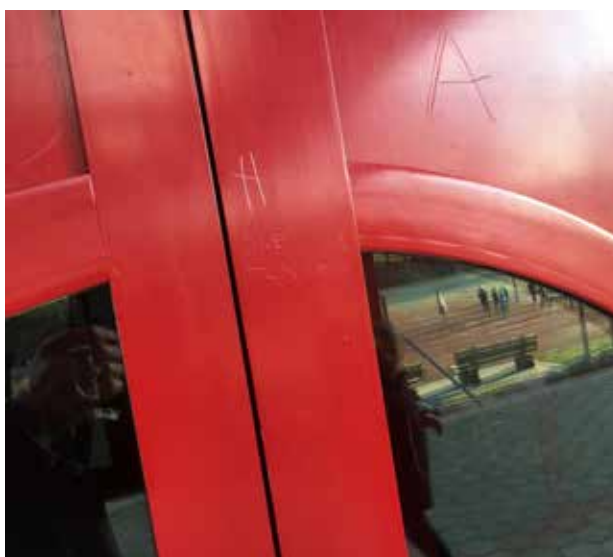
Baloise Bank SoBa

Actes de vandalisme et déprédation des bâtiments de l'école de Cottens et divers autres bâtiments communaux

Durant le week-end du 10 au 12 mars 2017, divers bâtiments publics de notre commune ont subi des dégâts causés volontairement par des inconnus.

Les autorités communales ont porté plainte auprès de la police. Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs. Des parois vitrées et des surfaces peintes ont été littéralement et systématiquement griffées et rayées avec des objets durs et pointus. Les photos ci-dessous témoignent partiellement de l'ampleur des dégâts provoqués par ces gestes déplacés et intolérables.

Une surveillance constante pourrait être assurée en installant des caméras sur le site. Cependant, avant cela, nous désirons sensibiliser toute la population au moyen de cet article sur l'information communale de Cottens. De thématiser ce sujet lors de discussions en famille pourrait peut-être être bénéfique afin qu'à l'avenir de tels faits ne se reproduisent plus ou du moins dévoilent clairement les risques que l'on prend en faisant de tels dégâts ou graffiti.



Qualité de l'eau

	Paramètre	Résultat	Unité	Val. Tolérance	Val. limite
Chimie	Couleur	Incolore			Incolore
	Turbidité	0.1	UT/F	Max. 1.00	
	Conductivité	581	µS/cm		
	Dureté totale	35.2	fH		
	Ammonium	< 0.05	mg/l	Max. 0.10	
	Nitrite	< 0.05	mg/l	Max. 0.10	
	Nitrate	5	mg/l	Max. 40	
Micro-biologie	Germes aérobies mésophiles	1	UCF/ml	Max. 300	
	Escherichia coli	0	UCF/100 ml	Max. 0	
	Enterococcus spp.	0	UCF/100 ml	Max.0	

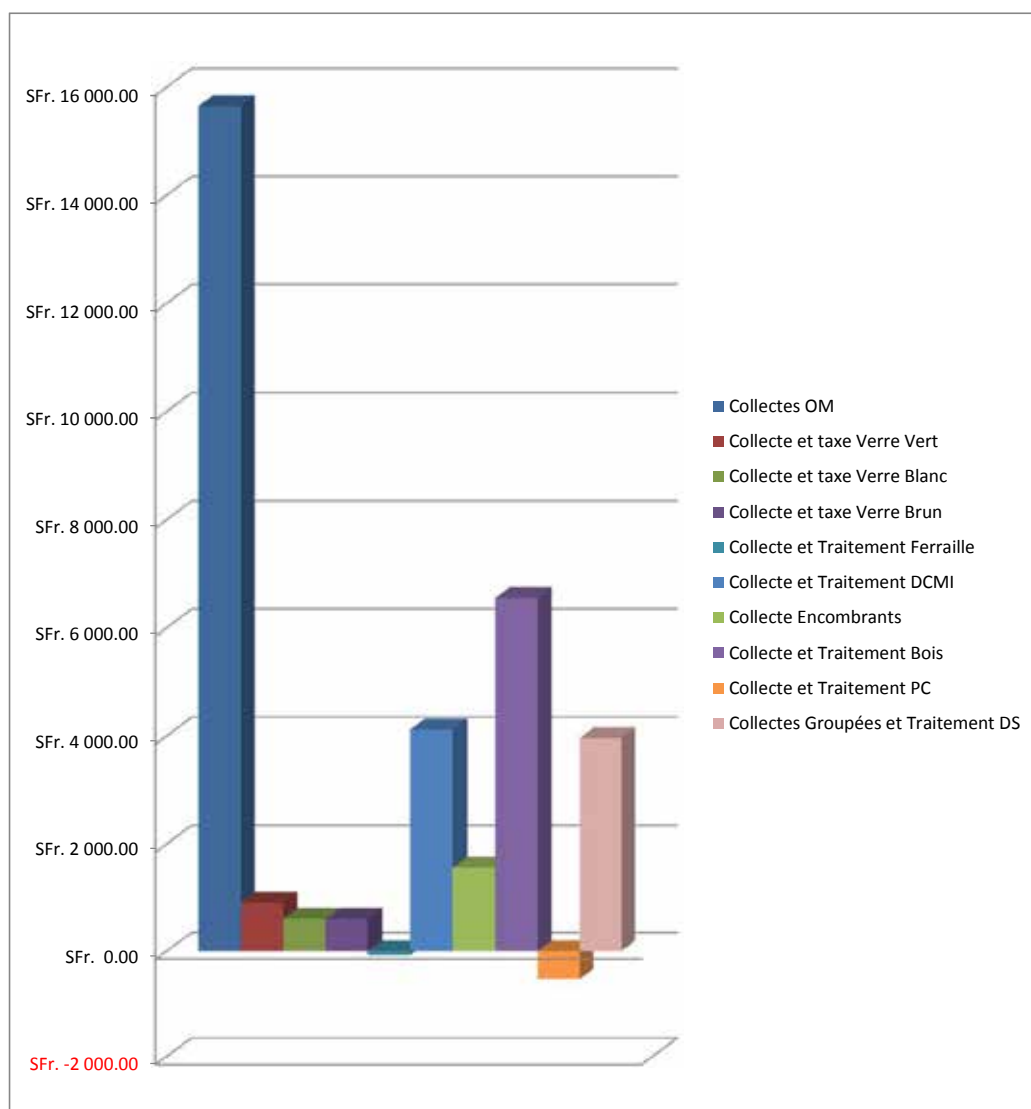
Sentier pédestre

Une nouvelle passerelle vient d'être installée sur le parcours du sentier pédestre communal rouge afin de remplacer l'ancienne qui montrait de nombreux signes de fatigue.

Le Conseil communal tient à remercier les marcheurs du jeudi qui ont activement participé aux travaux.



Statistiques 2016 des déchets communaux



Commission d'animation

La commission d'animation avait planifié plusieurs événements pour cette année 2017. Contrairement à ce qui avait été annoncé, le pique-nique villageois a été reporté pour des raisons de calendrier. Il ne sera pas oublié mais programmé l'année prochaine.

La fête nationale sera organisée le lundi 31 juillet 2017 par la commission d'animation au Grand-Bois. L'apéritif sera offert puis la soirée se poursuivra avec le discours de circonstance et le feu d'artifice. Une animation musicale vous accompagnera dans la bonne ambiance.

La fête de la rentrée agendée au samedi 26 août sera l'occasion de renouer avec un vide-grenier pour les plus petits et le marché villageois pour les plus grands. Puis, la société de Jeunesse prendra le relais pour animer la soirée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.

Boîte à livres

La boîte à livres placée au bureau communal rencontre un vif succès et nous vous en remercions.

Cependant, si vous avez chez vous trop de livres sur vos étagères, vous pouvez faire appel à M. Pierre Petitat, rte de la Goille 78, tél. 026 323 13 07, qui est disposé à trier chez vous et à expédier ce qui peut être utile à la formation des collégiens du Yatenga, au nord-ouest du Burkina Faso.

Conseil des parents

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement scolaire, un conseil des parents remplacera la commission scolaire actuelle.

Pour cela, nous, avons besoin de vous, parents prêts à donner un peu de votre temps, pour la préparation des manifestations organisées pour notre école.

Ces manifestations servent à financer en partie les différentes sorties culturelles et sportives ainsi que les camps dont nos enfants profitent pleinement.

A cet effet, toute personne intéressée à devenir membre est priée de s'annoncer auprès de l'administration communale par courriel à admin@cottens-fr.ch ou par écrit jusqu'au 1^{er} juin 2017.

L'entrée en fonction est prévue dès le 3 juillet 2017.

L'agenda local

Avril 2017

Lu	17	Course au renard AMCC
Lu	17	Chasse aux oeufs Animation
Sa	22	Bal Gym de Cottens
Sa	29	Loto Samaritains

Mai 2017

Sa	6	Tireurs sportifs
Sa	13	Loto FC Cottens
Sa	20	Loto Commission scolaire

Juin 2017

Di	4	Course de nuit AMCC
Sa	10	Loto Choeur mixte
Di	11	Pique-nique FC Cottens
Sa	17	Loto Fanfare les Martinets

Juillet 2017

Lu	31	Fête nationale, Animation
----	----	---------------------------

Août 2017

Me	25	Assemblée Choeur mixte
Sa	26	Fête de la rentrée

Septembre 2017

Sa	2	Loto Fanfare
Sa	9	Loto FC Cottens Senior
Ve	15	Assemblée Fanfare
Sa	16	Loto Amicale pompiers
Di	17	Va et découvre ton pays AMCC
Sa	30	Loto Samaritains

Octobre 2017

Di	1	Tournoi interne famille Pétanque
Me	4	Assemblée annuelle Gym
Sa	7	Loto FC Cottens
Sa	14	Loto Jeunesse
Sa	21	Loto Fanfare
Me	25	Don du sang Samaritains
Ve	27	Assemblée AMCC
Sa	28	Loto Tireurs sportifs

Novembre 2017

Sa	4	Vente de vins FC Cottens
Sa	4	Loto Commission scolaire
Sa	11	Fête de la St-Martin Fanfare
Sa	11	Montage des décors Théâtre
Di	12	Montage des décors Théâtre
Ve	17	Représentation Théâtre des jeunes
Sa	18	Représentation Théâtre des jeunes
Di	19	Représentation Théâtre des jeunes
Lu	20	Rangement Théâtre
Ma	21	Rangement Théâtre

Décembre 2017

Ve	1	St-Nicolas Jeunesse
Sa	2	Loto Fanfare les Martinets
Ve	8	Marché de Noël Commission scolaire
Di	10	Noël des aînés, Paroisse
Sa	16	Loto Tireurs sportifs
Ve	29	Balade au clair de lune
Sa	30	Concert ASJN Fanfare

Dates à retenir



9 JUIN

BAR AVEC AMBIANCE DES 20H00

10 JUIN

CORTEGE SUR LE THEME DES POMPIERS D'ANTAN A 8H15

JEUX DES 9H00

CONCOURS DE DESSIN DES ECOLES D'AUTIGNY-CHENENS-COTTENS

RESTAURATION

BAR

Lundi 31 juillet 2017

Fête nationale au Grand Bois.
Apéritif offert, discours, feu d'artifice et animation musicale.

Samedi 26 août 2017

Fête de la rentrée avec vide-grenier, marché villageois, animations et soirée musicale.

Un beau geste...

En Suisse, une personne décède d'un arrêt cardiaque toutes les 90 minutes et plus de 70% des arrêts cardiaques se produisent à domicile. Chaque minute passée sans soin diminue le taux de survie de 10%.

Cela peut arriver près de chez nous ! Un proche, un ami, un collègue de travail... Chaque minute compte ! Lors d'un arrêt cardiaque, la première aide doit arriver au plus tôt. Les chances de survie diminuent rapidement si on ne réagit pas promptement.

Grâce à la générosité de Monsieur Maurice Felder, notre commune sera dotée tout prochainement d'un défibrillateur. Celui-ci sera installé à l'extérieur du complexe commercial Denner au centre du village.

De quoi s'agit-il ?

Un défibrillateur est un petit appareil qui fonctionne sur simple pression d'un bouton et qui permet de réanimer efficacement une personne qui vient de faire un arrêt cardio-circulatoire.

Aujourd'hui, l'implantation de ces appareils s'est fortement développée et on en trouve de plus en plus dans des lieux tels que les bâtiments publics, les grandes sociétés, les centres de fitness ou les communes. En effet, grâce à leur simplicité d'utilisation et leur fiabilité, ils peuvent être utilisés autant par des professionnels que par le grand public (aucune qualification n'est requise).



Emplacement prévu.

Formation

La notion de «premier répondant» fait référence aux systèmes de secouristes volontaires qui interviennent pour initier les premiers soins, en attendant l'arrivée des secours classiques (ambulanciers, médecin de garde, etc.) Il est important de densifier les réseaux des premiers intervenants pour couvrir au mieux le territoire.

Pour ce faire, une formation de 4 heures au prix de Fr. 100.-- est nécessaire pour pouvoir utiliser un défibrillateur.

De plus, un fond sera créé auprès de l'administration communale et permettra ainsi de participer aux frais de remise à niveau des «premiers répondants» (tous les deux à trois ans).

Toutes les personnes intéressées à suivre cette formation de «premier répondant» peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale au 026 477 93 00 ou par mail à : secretariat@cottens-fr.ch

Chacun de nous a un proche ou une connaissance qui connaît ou a connu des soucis cardiaques. Dès lors, il est important de se mobiliser et de se former afin de se rendre utile pour une cause qui nous tient à «cœur» !



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

La forêt, royaume des amphibiens

Nous connaissons la forêt pour sa production de bois, sa protection contre les avalanches ou les chutes de pierres ou encore comme espace de détente. Désormais, elle perfectionne également son accueil en faveur des amphibiens grands amateurs de sous-bois. Il faut savoir que la majorité de ces derniers passent la plus grande partie de l'année en forêt et se déplacent uniquement à la fin de l'hiver pour leur reproduction vers une zone humide. Après un court séjour en milieu aquatique, ils repartent dans leurs quartiers forestiers.



Sonneur à ventre jaune (photo : A. Aebischer)

Sous l'impulsion d'un programme fédéral de promotion de la biodiversité, de nombreux biotopes ont été revalorisés ou aménagés en forêt. Les sites les plus favorables se trouvent dans les zones déjà humides. La création de conditions propices aux amphibiens peut donc être développée de manière souvent très simple. Les propriétaires forestiers entreprennent alors les interventions nécessaires à leur mise en valeur. Il s'agit principalement de coupes d'éclaircies afin d'améliorer l'ensoleillement et de procurer ainsi la chaleur nécessaire au développement des œufs et autres têtards. Certains travaux de génie civil sont encore réalisés par la creuse de bassières et de petits plans d'eau.



Grenouille rousse (photo : A. Aebischer)

La conservation de vieux arbres et de bois mort sur ces sites apporte encore plus de diversité biologique au lieu. Ces concentrés de nature offrent alors des conditions de vie favorables aux oiseaux, insectes et à la petite faune. Il n'est pas rare d'observer le bal des libellules au-dessus des plans d'eau ou d'entendre le croassement des grenouilles vertes.



Un panneau d'information est généralement installé à proximité du plan d'eau afin de présenter les espèces indigènes du lieu. Ces biotopes offrent la possibilité d'observer le développement des grenouilles et autres tritons et d'agrémenter nos promenades forestières au rythme de paysages bucoliques. Dans le 1^{er} arrondissement comprenant le district de la Sarine et le Haut-Lac, une dizaine de sites a été valorisée ces cinq dernières années. Ils font l'objet d'un suivi tant scientifique que technique afin d'observer leur évolution au niveau de la diversité en espèces et de s'assurer que les conditions favorables aux amphibiens perdurent. Ces entretiens périodiques sont réalisés par le personnel des équipes forestières des corporations.



Cette stratégie en faveur de la biodiversité en forêt rencontre un franc succès. La motivation des propriétaires forestiers n'y est pas étrangère non plus. De nombreux sites humides qui s'étaient au fil des ans reboisés sont à nouveau riches en espèces. C'est à n'en pas douter un bel investissement pour améliorer la qualité de notre environnement et une précieuse contribution au bien-être de notre société. Nous vous souhaitons de passionnantes observations !

Le clic utile www.fr.ch/snp/fr/pub/protection_des_especes.htm - www.karch.ch

Hauterive, février 2017

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier

Les marcheurs du jeudi



Programme des sorties (d'avril à août 2017)

- Toutes les personnes libres le jeudi peuvent se joindre au groupe.
- Aucune inscription n'est nécessaire, il faut simplement être présent au lieu de rendez-vous à l'heure fixée par le programme ci-dessous.
- Le programme peut être consulté sur le site www.cottens-fr.ch, au pilier public et au Denner-Satellite.

Jour	Date	Rendez-vous	Lieu	Durée	Heure départ	Heure retour
Jeudi	06.04.2017	Ancien Café	Matran - Neyruz - Les Muéses - Matran	2.00-2.15 h	8.30	12.00
Jeudi	13.04.2017	Ancien Café	Estavayer-le-Lac - Cheyres - Estavayer-le-Lac (organisé par Jean-Marc)	3.30-4.00 h	8.30	journée
Jeudi	20.04.2017	Ancien Café	Le Raffour- Prez-vers-Siviriez - Les Eccaseys - Bouloz - Le Raffour	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	27.04.2017	Ancien Café	Sorens (camping) Gros-Prarys- Malessert - Sorens	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	04.05.2017	Ancien Café	Payerne - Fétigny - Payerne	1.30-2.00 h	8.30	12.00
Mercredi	10.05.2017	Ancien Café	Circuit Corbières - Villarvolard par la montagne	3.30-4.00 h	8.30	journée
Jeudi	18.05.2017	Ancien Café	Dompierre (VD) - Seigneux - Dompierre (VD)	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Mercredi	24.05.2017	Ancien Café	Circuit dans Fribourg avec visite de la brasserie Fri-Mousse	1.30-2.00 h	8.30	12.00
Jeudi	01.06.2017	Ancien Café	Prez-vers-Noréaz - Noréaz - Montagny - Prez-vers-Noréaz	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	08.06.2017	Ancien Café	Chénens - Macconnens - Chénens (visite le pied total)	3.30-4.00 h	8.30	journée
Mercredi	14.06.2017	Ancien Café	Marly, sentier des planètes (organisé par Michel Riedo)	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	22.06.2017	Ancien Café	Villarepos - Clavaleyres - Villarepos	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	29.06.2017	Ancien Café	Circuit dans le bois de Boulogne (organisé par Félix Bach)	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	06.07.2017	Ancien Café	Farvagny-le-Gd - Vuisternens-en-Ogoz - Farvagny-le-Gd	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	13.07.2017	Ancien Café	Circuit Moléson (Gros Plané) - Treysachaux - retour	3.30-4.00 h	8.30	journée
Jeudi	20.07.2017	Ancien Café	Ependes, sentier des moulins et des sculptures (organisé par Michel Riedo)	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	27.07.2017	Ancien Café	Tour du Gibloux (départ de Villarlod)	2.00-2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	03.08.2017	Ancien Café	Mézières (circuit)	2.00-2.35 h	8.30	12.00



Cottens 026/477.15.13 Villargiroud 026/653.12.08
 Ursy 021/909.58.58 Posieux 026/411.31.35
 Neyruz 026/477.33.32 Matran 026/400.02.28
 Bulle 026/912.80.20

www.boulangerie-marchonfavre.ch

Samedi 22 avril 2017

**Soirée
Vintage**



DJ NICO

90'

80'

70'

60'

Cottens

Halle gymnastique

Dès 20h00

Bar

Entrée: 5.- Enfants jusqu'à 12 ans: gratuit

Restauration

Installations
Clerc s.r.l.
SANITAIRE
CHAUFFAGE
VENTILATION



CH - 1741 Cottens (FR)
Rte du Centre 11
Tel : 026 / 477 34 14
FAX : 026 / 477 34 16
Natel : 079 / 204 18 75
contact@installationsclerc.ch

vjarel
SA Constructions

MOREL
AUTOMOBILES.ch

Garage plus

Richard Morel
Route de Lendigny 1
1741 Cottens
T: 026 477 17 10
M: 079 439 28 05
morel.automobiles@bluewin.ch

Landi
CHENENS
www.landi.ch

Rue de la Gare 81
1744 Chénens

Tél 026 477 90 00
Fax 026 477 90 09

la Cave des VINS
Fins
www.chenensvins.ch

F. BOVEY SA
CHAUFFAGE - SANITAIRE
INSTALLATEUR AGREE SSIRE GAZ

Bureau: Les Thurings 51, 1772 Grolley
Atelier: Rte d'Onens 46, 1740 Neyruz

Tél/Fax : 026/401 25 00
Mobile : 079/276 57 80
bovey.chauffage@bluewin.ch
www.bovey-sanitaire-chauffage.ch

GARAGE POIDS LOURDS & UTILITAIRES

B&W
UTILITAIRES SA

Rte André-Piller 46
1762 GIVISIEZ
026 407 70 00



Artisans Commerçants au village, rien que des avantages !

Découvrez notre spécialité du mois :

Tartare de bœuf ou de
saumon, fait maison !



Vous aimeriez recevoir nos actions hebdomadaires
par mail ? Inscrivez-vous sur
info@boucherieyerly.ch et tous les samedis, vous
recevrez nos offres pour la semaine suivante !

✂.....

Bon cadeau : faites valoir ce bon dans une de nos
boucheries et bénéficiez d'un rabais de 10% sur
votre prochaine commande de
tartare de bœuf ou de saumon !

Bon valable jusqu'au mercredi 31 mai 2017 !



La BCF, proche de vous!



SUCCURSALE DE COTTENS HEURES D'OUVERTURE

lundi au vendredi 08h30 - 12h00
 13h30 - 17h00

jeudi 08h30 - 12h00
 13h30 - 17h30

BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG

Succursale de Cottens
Route de Fribourg 44
1741 Cottens

www.bcf.ch



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert